

**COMMUNE DE FUYEAU**

**QUARTIER DES MINES**

**LOTISSEMENT**

**" LE CLOS MELISSANE "**

**Présenté par la Société DUTTI TRANSACTIONS**

**Gérant Monsieur DUTTI Patrick**

**PROGRAMME DES TRAVAUX**

**PA 8**

*Dressé par le Cabinet MICHELETTI - GEOMETRE-EXPERT D.P.L.G.  
10, Boulevard Jean-Marie L'HUILLIER - 13800 ISTRES - Tél. : 04.42.55.00.83 - Télécopie : 04.42.56.92.37 -  
Adresse Mail: [jc.micheletti@wanadoo.fr](mailto:jc.micheletti@wanadoo.fr)*

#### 4°) - ASSAINISSEMENT EAUX USEES (E.U.)

Le lotissement est raccordable par gravité au réseau d'égout public situé de l'autre côté de la Route Départementale. La S.E.M. placera un tabouret à passage direct en limite du Domaine Public à la profondeur requise.

Le collecteur du lotissement sera constitué par des tuyaux en PVC de 200 mm de diamètre. Ils seront entièrement enrobés d'une épaisseur de 0 m 10 de sable tout-venant. Le remplissage de la fouille en tout venant 0/40 se fera par couches successives de 0 m 20 après damage. Les canalisations devront être posées à une profondeur minimale d'un mètre.

Les regards de visite seront réalisés avec des radiers en béton dosé à 300 kgs et couverts par des plaques tampons G.T. (série lourde). Le diamètre des regards sera de 0 m 80.

Les branchements de chaque lot, seront exécutés en même temps en tuyau PVC diamètre 160 mm, le tabouret sera disposé devant les lots.

La réception sera assurée par la Société des Eaux de MARSEILLE (S.E.M.) gestionnaire du réseau communal, et le lotisseur devra se conformer au cahier des charges établi par cette Société Fermière.

#### 5°) - EAUX PLUVIALES ET BASSIN DE RETENTION

Les eaux pluviales recueillies par les caniveaux de la voie du lotissement seront dirigées vers des grilles pour être ensuite évacuées par des canalisations de sections 300mm vers des bassins de rétentions placés sous les voies.

L'opération présente deux bassins versants. Du fait de l'importance des deux zones à assainir, deux systèmes seront à installer. Le volume de rétention à prévoir en zone Nord sera de 85m<sup>3</sup>, et en zone Sud de 75m<sup>3</sup>.

Compte tenu des superficies à traiter, un système de dépollution des eaux sera également installé dans chacune des deux zones.

Ces bassins seront de type « Tubodrain ». Les débits de fuite seront assurés vers le fossé à ciel ouvert longeant la Route Départementale.

Le collecteur du lotissement sera entièrement enrobé, d'une épaisseur de 0,10 m de tout-venant 0/40. Le remplissage de la fouille en tout-venant 0/40 se fera par couches successives de 0,20 m après damage.

Sur le réseau, les regards de visite seront couverts par des tampons fonte série lourde.

Chaque propriétaire est tenu de répandre sur son lot les eaux recueillies par les toitures, sans déversement volontaire dans le caniveau de la voie du lotissement.

.../...

#### PROGRAMME DES TRAVAUX